Mairie de Silly-sur-Nied

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **6 novembre 2026** à **18h30**

N° délibération	*Date de convocation*	*Date d'affichage*
D2026-08-03	**30 octobre 2026**	**30 octobre 2026**

Nombre de conseillers				
En exercice	*Présents*	*Absents exc.*	*Absents*	*Votants*
15	**15**			**15**

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme GARBE Audrey	Mme PECYNA Carole
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PINTO Nathalie	M. EHL Nicolas
M. POINSIGNON Gilles	Mme CHATON Bénédicte	Mme PIERSIN Anne-Sophie
Mme LUBNAU Dominique	M. FAURE Julien	M. ARCHEN Alan
M. BOULANGE Philippe	M. TOUSSAINT Grégory	M. MULLER Lucas

Etaient absents excusés

Objet : **Assainissement : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération DCC N°2026_125 prenant acte du rapport RPQS de l'assainissement pour l'année 2025 ;

Le Maire présente les principales conclusions du RPQS 2025 relatif à l'assainissement collectif, service assuré en régie par la CCHCPP pour les 28 communes du territoire. Ce service dessert **19 141 habitants et 8 049 abonnés**, avec près de 200 km de réseaux et 34 stations d'épuration. Le volume d'eaux usées facturé atteint 733 664 m³ et le prix moyen du service s'établit à **2,46 € TTC/m³**, contre 2,42 € en 2024.

Le Maire souligne plusieurs difficultés techniques mises en évidence par ce rapport :

- **Une dégradation de la conformité des stations d'épuration**, dont le taux passe de 100 % en 2024 à 77 % en 2025. Plusieurs installations présentent des anomalies, notamment à Courcelles-Chaussy, Burtoncourt, Coincy et Landonvillers. Le taux de conformité des performances de traitement demeure limité à 60 %.
- **Des dysfonctionnements sur certains réseaux de collecte**, malgré un taux global de conformité de 86 %. Plusieurs communes sont concernées par des non-conformités susceptibles d'entraîner des rejets insuffisamment maîtrisés dans le milieu naturel.
- **Un vieillissement des infrastructures**, avec un taux annuel de renouvellement des réseaux particulièrement faible (0,3 %), alors que certains tronçons nécessitent des interventions régulières d'entretien et de curage.

- **Une connaissance et une surveillance des rejets à améliorer**, l'indice correspondant reculant de 30 à 20 points, traduisant notamment des insuffisances dans le suivi et la cartographie des points de rejet potentiels.

Julien Faure précise que ces résultats témoignent de **besoins importants de modernisation et de mise en conformité des installations**. Les investissements à venir devront permettre d'améliorer les performances épuratoires, de limiter les risques de pollution des cours d'eau et de garantir la pérennité du service, tout en maîtrisant l'augmentation de son coût pour les usagers.

Le Maire informe également les élus de récents travaux de drainage réalisés par un exploitant agricole sur le ban communal de Silly-sur-Nied. Il exprime ses inquiétudes quant à leurs éventuelles conséquences sur le débit du ruisseau des Chiennes, notamment en période de fortes précipitations, et sur les risques d'inondation qui pourraient en résulter. Il s'interroge également sur les responsabilités qui pourraient incomber à la commune et sur les éventuelles charges financières qu'elle pourrait être amenée à supporter pour remédier à ces conséquences dans le futur

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport RPQS 2025 de l'assainissement de la CCHCPP.

Fait à Silly-sur-Nied, le 6 novembre 2026

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

MAIRIE DE SILLY S/NIED (Moselle)

Signature et cachet